



**- Conditions de recrutement et
d'emploi des agents
contractuels recrutés pour
exercer des fonctions
d'enseignement, d'éducation et
de psychologues dans les
écoles, les établissements
publics d'enseignement du**

second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

- Personnels | Formations - Informations des Personnels - * Enseignants Contractuels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : mercredi 22 mars 2017

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

B.O.E.N. N°12 du 23 Mars 2017

- ▶ Circulaire N° 2017 - 038 du 20 - 3 - 2017